

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Véronique Paré](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d2a21dc75310a9ca229bca66>

Date d'obtention : 2022-01-07 16:38:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que cette trousse d' intervention rapide et organisée simplifie le travail autant pour nous à l'école, que pour les policiers que pour la jeune victime et sa famille, ainsi qu'aux témoins.

Il est très important de ne pas consulter les images.

Faire la distinction entre acte malveillant et impulsif.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va rendre mes intervention solides et confiantes.

Je serai en mesure d'intervenir en rassurant les élèves concernés étant donné que je connais les démarches.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Confidentialité, ne pas regarder les images, la nature, l'intention de l'acte.